

Nombre de Membres : 22

En Exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

**Déménagement du Pays
du Chinonais au 5 cité les
Dorées à l'Île Bouchard**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 05 mars à 17h00

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle des fêtes de
Richelieu sous la présidence de **Monsieur Gilles MORTIER**

Date de convocation : 16/02/2024

PRESENTS :

Mme Isabelle RAIMOND PAVERO - Mme Sophie LAGREE –
Mme Aurélie ROCHER - Mme Florence BOULLIER – M. Gilles
MORTIER

M. Didier GODOY – M. Denis MOUTARDIER – M. Vincent NAULET –
M. Christian PIMBERT – M. Serge MOREAU – M. Thierry BRUNET –
M. Pascal BLANCHARD – M. Michel CHAMPIGNY –
M. Etienne MARTEGOUTTE – M. Denis FOUCHE

Absents excusés avec procuration :

M. Christophe BAUDRY représenté par M. Vincent NAULET
M. Francis DESBOURDES représenté par M. Pascal BLANCHARD
M. Jean Luc DUPONT représenté par M. Denis FOUCHE
M. Claude BORDIER représenté par M. Gilles MORTIER

Absents excusés :

Mme Nadège ARNAULT

Absents :

M. Laurent RAINEAU – M. Franck CHARTIER

Le Président rappelle au Comité Syndical que le déménagement du Pays
du Chinonais est prévu au 5 cité les dorées à L'Île Bouchard. Les travaux
qui seront effectués sont exposés.

Il a été convenu que le déménagement se fasse avant le 1^{er} juin 2024, et
que les deux Communautés de Communes puissent mettre à disposition
une aide pour le déménagement des locaux.

Le Président rappelle qu'une enveloppe de 6000€ est prévue au budget
pour les dépenses liées au déménagement.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité :

-Autorise des dépenses liées au déménagement à hauteur de
6000 €

-donne tout pouvoir au Président Monsieur Gilles Mortier à
engager des dépenses.

Pour extrait conforme,

Le Président



Le Président

Gilles MORTIER